École St Michel, 10 bis rue de la gare, 44240 La Chapelle-sur-Erdre

Liste de fournitures 2025/2026

Petite Section

Madame, Monsieur,

Voici les besoins de votre enfant pour cette année scolaire :

- Un cartable **<u>avec fermeture éclair ou velcro</u>** (pour que l'enfant puisse l'ouvrir **SEUL, pas de pince ou boucle**) de la taille d'un cahier 24X32 (cartable 30X35 environ pas de sac à dos), le doudou dans sa pochette (choisir un doudou pas trop grand). **Pas de cartable à roulettes.**

  Marquer le cartable, la pochette et le doudou au nom de l'enfant. Exemple de pochette : sac en tissu fermé avec un lien, trousse.

Pour les enfants qui vont au périscolaire le soir, merci d'être vigilants à avoir une boite à goûter pas trop grande pour que votre enfant puisse la sortir facilement de son cartable.

- **<u>Un sac en toile</u>** marqué au nom, prénom de l'enfant pouvant contenir un classeur.
- **<u>Une petite timbale</u>** sans anse (marquée sur le fond au marqueur permanent)
- **<u>1 photo</u>** d'identité (du visage) au format JPEG sur fond blanc qui sera à envoyer dès que possible et **<u>avant mi-juillet</u>** renommée au nom et prénom de l'enfant à l'adresse jarnynelly@gmail.com
- **<u>Un grand classeur rigide 4 grands anneaux</u>** (épaisseur 4 cm)
- Une grosse boîte de **<u>mouchoirs en papier</u>** non parfumés
- Une petit **<u>paquet de lingettes</u>** (maximum 30 lingettes)
- **<u>Une tenue de</u>** **<u>rechange complète</u>** : slip, tee-shirt, chaussettes et jogging, dans un sac plastique, le tout marqué au nom de l'enfant. **(PS : taille 4 ans)**

Pour le repos de l'après-midi :

- **<u>Un duvet</u>** marqué au nom de l'enfant.

Pour les enfants qui déjeunent à la cantine :

- Deux **<u>serviettes avec élastique</u>** (autour du cou) une rangée dans **<u>une trousse avec fermeture éclair marquée au nom de l'enfant</u>. Attention ne pas mettre une trousse trop petite afin que l'enfant puisse être autonome.** La deuxième restera avec la tenue de rechange.

Tous **<u>les vêtements</u>** pouvant être ôtés doivent obligatoirement être **<u>marqués au nom de l'enfant</u>** (gilet, blouson, cagoule, moufles...) Pour accrocher le vêtement au porte-manteau, **<u>coudre une attache</u>** solidement dans le dos à l'intérieur du vêtement (élastique de 10 cm environ). Privilégiez des **<u>chaussures que l'enfant peut enfiler seul et si possible à fermeture velcro</u>. Eviter les chaussures lumineuses qui sont source de distraction. Suggestion** : faites-le essayer tout seul.

Nous ne sommes pas responsables des objets de valeur (collier, chaîne, etc...) apportés à l'école. **<u>Les doudous devront être marqués</u>. <u>Ceux sucés par l'enfant ou les tétines seront rangés dans une petite trousse pour une meilleure hygiène</u>. <u>Enlever les grelots ou hochets si le doudou en contient</u>.**

Il vous est fortement recommandé de déposer dans la classe de votre enfant l'ensemble du matériel qui vous est demandé dans un grand sac marqué à son nom :

Le jour de la pré-rentrée jeudi 28 août entre 17h et 18h30

PS : Bien conserver cette circulaire